

DEC161809INEE

Décision portant nomination de M. Eric Chauvet aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Eric Chauvet, Directeur de Recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement du 15 septembre 2016 au 31 décembre 2017. En appui au Directeur Adjoint Scientifique en charge de la thématique « Ecologie Fonctionnelle », sa mission a pour objet le suivi des actions de l'Ecologie fonctionnelle et la participation aux réunions relatives à cette thématique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Eric Chauvet demeure affecté à l'UMR5245 – Laboratoire Ecologie Fonctionnelle et Environnement (ECOLAB) – Université de Toulouse – Paul Sabatier – Bâtiment 4R1 – 118, route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9

Article 2

Du 15 septembre 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur Eric Chauvet percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 14 – Midi-Pyrénées

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs